

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020045

Présents : 30

Votants : 24

Objet : Désignation des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) a été créé par arrêté inter préfectoral n°2018-PREF-DRCL-669 du 31 décembre 2018. Il est issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) et du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHA).

Le comité syndical est composé de délégués désignés par les organes délibérants des membres du syndicat. Leur mandat est renouvelé en même temps que les conseils municipaux, conformément aux dispositions de l'article L5211-8 du CGCT.

Chaque commune comprenant plus de 3500 habitants situés sur le bassin versant hydrographique du Syndicat est représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Les membres du conseil municipal sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5711-1, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts du Syndicat de l'Orge, de la Prédecelle et de la Rémarde modifiés par arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-496 du 23 décembre 2019 et notamment son article 8-1 relatif à la composition du comité syndical,

Vu la délibération n°DEL2018125 du conseil municipal du 14 décembre 2018 portant sur la désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du syndicat issu de la fusion du SIBSO, du SIVOA et du SIHA,

Considérant qu'il convient de désigner au scrutin secret, parmi les membres du conseil municipal deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du SYORP,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Sont candidats « Titulaires » : Benoît PANOT – Laurent LARREGAIN

Sont candidats « Suppléants » : Pascal AUDOUIN – Sabrina BERSY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **24 voix POUR :** Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT + le pouvoir d'Estelle PARANT– Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN –Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY,

 - **9 Abstentions :** Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Nassima SEMSARI – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Eric POUBANNE - Marie LEPRETRE – Fabrice BARON.
- **de rapporter** la délibération n°DEL2018125 du conseil municipal du 14 décembre 2018,
- **de désigner** les délégués appelés à siéger au sein du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle comme suit :
- en tant que **titulaires** : Benoît PANOT, Laurent LARREGAIN,
 - en tant que **suppléants** : Pascal AUDOUIN – Sabrina BERSY.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

Publié le : 27 JUIL. 2020

Transmis au représentant de l'Etat